



Conseil Communautaire du 13 février 2024

Délibération n°2024-13

Thème :

Fablab

Objet :

**Modèle de convention
de partenariat pour
l'animation d'atelier du
CIMELAB**

Pôle :

**Compétitivité et
attractivité**

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

Étaient représentés :

Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL,
Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI,
Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN,
Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à Muriel PAYAN,
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD,
Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

Absents excusés :

Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Richard NUSSBAUM

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°05-2022-12.19.00001 du 19 Décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU les délibérations n°2021-125 du Conseil Communautaire du 29 Novembre 2022 et 2023-013 du 31 janvier 2023 approuvant la convention de partenariat avec l'association « Au Coin du Jeu » pour la création et la co-animation du Fablab du Briançonnais et son avenant ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 1^{er} février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Compétitivité et Attractivité du 6 février 2024 ;

CONSIDÉRANT L'intérêt pour la Communauté de Communes du Briançonnais de développer son projet social et d'Espace Public Numérique (EPN) sur son territoire, notamment au travers du « FabLab »

CONSIDÉRANT La nécessité de poursuivre le développement et la promotion de « FabLab »,

CONSIDÉRANT La nécessité d'engager de nouveaux partenariats pour le « FabLab »

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le modèle de convention type de partenariat pour l'animation d'ateliers au sein du Cimelab;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ainsi que l'ensemble des pièces qui y sont liées ;

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 19 FEV. 2024
Date de Transmission au contrôle de légalité : 19 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024_13-DE

Reçu le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

Logo partenaire

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU CIMELAB

ENTRE

La Communauté de Communes du Briançonnais, domiciliée 1 rue Aspirant JAN, 05100 BRIANCON, représentée par son Président, partenaire historique du CIMELAB, ci-après désignée « la CCB »,

ET

L'association « Au Coin du Jeu », domiciliée 23 bis avenue de la République 05100 BRIANCON, représentée par son Président, partenaire historique du CIMELAB, ci-après désignée « Au Coin du Jeu »,

ET

L'association/L'entreprise/Monsieur/Madame « XXXXXXXX », domiciliée à XXXXXXXXX, nouveau partenaire du Fablab

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) est compétente en matière de développement économique. Elle anime « Altipolis » le pôle entrepreneurial du Briançonnais qui accompagne à la création et au développement d'entreprises. La CCB est également compétente en matière d'action sociale visant notamment l'accessibilité aux services publics et au développement de la citoyenneté et du lien social intergénérationnelle.

La coordination des ces deux compétences ont poussé la CCB a s'engagée dans le Plan Intégré Territorial (PITer) Cœur Alpes qui prévoit dans son action Cœur Solidaire, la création d'un Espace Public Numérique (EPN) et d'un fablab à l'attention des citoyens visant à l'information et l'éducation

via le numérique. Le souhait politique autour de cette action est de diversifier le tissu économique et attirer de nouvelles catégories socioprofessionnelles, des télétravailleurs ou des entreprises.

Les fablabs résultant de la contraction de Fabrication Laboratory constituent un réseau mondial de laboratoires locaux, permettant l'invention en fournissant l'accès à des outils pour la fabrication numérique selon le Massachusetts Institute of Technology (MIT). Un fablab est donc un lieu ouvert à des personnes qui ont des idées et des projets et qui souhaitent les formaliser au stade de prototype. Un fablab est un lieu au sein duquel des machines performantes sont mises à la disposition des utilisateurs pour leur permettre de donner vie à leurs projets. On y trouve notamment des imprimantes 3D ou des outils de découpe d'une grande précision. Un fablab c'est aussi un lieu collaboratif de travail et d'échanges entre des personnes d'univers différents.

Ces objectifs et ces valeurs étant liées aux compétences de la CCB, elle a entrepris la création du Cimelab : le Fablab du Briançonnais dans le cadre d'un projet PITER ALCOTRA en partenariat avec la Ludothèque au coin du jeu.

L'association Au coin du jeu a pour objet de favoriser la promotion de la personne, son épanouissement au travers du jeu (sauf jeux d'argent), accueillir tout type de personnes quel que soit son âge, son sexe, son lien social, développer des lieux d'échanges favorisant l'intégration sociale et culturelle, favoriser la mise en place de projets ludiques de proximité. Elle vise à faire (re)découvrir à tous la convivialité et le plaisir du jeu. Développer toutes activités et manifestations en lien direct ou indirect avec le jeu et le soutien à parentalité.

Ainsi, les deux structures partagent les valeurs décrites dans la charte des Fablab et ont inauguré le Cimelab le 18 janvier 2022. Le Cimelab poursuit les orientations suivantes :

- Promouvoir l'éducation populaire via le numérique,
- Favoriser l'économie circulaire via la réparation des objets,
- Encourager l'innovation via la fabrication numérique.

Face à ce constat la CCB et la Ludothèque ont décidé de mettre en synergie leurs ressources dédiées à la fabrication numérique afin de constituer le CIMELAB : le Fablab du Briançonnais.

XXXXXXX partage avec la CCB et la Au coin du jeu les valeurs décrites ci-dessus et souhaite participer à l'animation du CIMLAB.

Article 1 : Objet de la convention

Les Fablabs, avant d'être des ateliers et des machines dédiées à la fabrication numérique, sont des communautés d'utilisateurs qui doivent être fédérées et animées notamment dans le cadre d'ateliers s'adressant à des publics variés et identifiés.

La Communauté de Communes du Briançonnais, l'association « Au Coin du Jeu » et XXXXXXX conviennent qu'ils partagent une communauté d'intérêt : la CCB et l'association « Au Coin du Jeu » par la gestion du CimeLab, et le nouveau porteur XXXXXXX pour la dynamique nouvelle qu'il pourra apporter via son réseau et ses compétences.

La présente convention vise à définir les modalités de partenariat entre la CCB, Au Coin du Jeu et XXXXXXXX afin :

- Préciser la nature du partenariat

Article 2 : Mise à disposition

La Communauté de Communes du Briançonnais et l'association « Au Coin du Jeu » s'engagent à mettre à disposition du nouveau porteur XXXXXXXX, les plateaux techniques du « FabLab », sous la supervision d'un FabManager situés sur les deux sites distincts suivants :

- le local dénommé : Atelier N°2 localisé dans l'infrastructure d'Altropolis sis au Quartier Berwick - 2 Avenue du Général Barbot à BRIANCON.
- les locaux de l'association « Au Coin du jeu » sis au 23bis Rue de la République à BRIANCON.

- **Modalités**

Préciser les horaires et jours de mise à disposition.

- jours et heures
- nombre de jours / semaine
- nombre de Jours / mois

- **Matériel**

Sera mis à disposition le matériel recensé dans l'annexe 1.

En cas de dégradation de matériel par le nouveau porteur, celui s'engage à le remettre en état ou le cas échéant à le racheter.

L'achat des consommables associés, le stockage et la gestion seront à la charge du nouveau porteur XXXXXXXX.

- **Mobilier**

Il est convenu que sera laissé à la disposition du nouveau porteur XXXXXXXX, le mobilier de chaque site respectif du CimeLab recensé dans l'annexe 1.

Article 3 : Participation aux frais

Les consommables restent à la charge nouveau porteur sauf mention contraire.

Il est convenu que le nouveau porteur XXXXXXXX bénéficie d'un abonnement au CimeLab, ce dernier mettant à disposition du CimeLab son savoir-faire, ses compétences et son réseau.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature par les parties.

Elle est convenue et acceptée entre les parties pour une durée de **durée à définir**, à compter de sa date de signature.

Il est convenu entre les parties qu'elle se renouvellera ensuite tacitement d'année en année, pour une durée d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Article 5 : Responsabilités

Les responsabilités civiles et pénales sont celles de la loi.

005-240500439-20240213-2024_13-DF
Reçu le 19/02/2024
Publié le 16/02/2024

Le nouveau porteur XXXXXXX s'assure auprès d'une compagnie d'assurance agréée pour ses activités réalisées dans les locaux du CimeLab, de telle sorte que la responsabilité de la Communauté de Communes du Briançonnais ou de l'association « Au Coin du Jeu » ne soit jamais recherchée à l'occasion des activités des utilisateurs.

Article 6 : Modification des conditions d'exécution de la convention et règlement des litiges

La modification éventuelle de la convention devra s'effectuer par avenant. Les parties conviennent de rechercher prioritairement une solution amiable aux litiges qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention. À défaut d'accord, ils seront portés devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Article 7 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par les deux parties par lettre recommandée avec un préavis de trois mois.

Fait en 3 exemplaires originaux à Briançon, le XX/XX/XXXX

<p>Pour la Communauté de Communes du Briançonnais, Le Président,</p> <p>Arnaud MURGIA</p>	<p>Pour l'association « Au Coin du Jeu », Le Président,</p> <p>Rémi BROUARD</p>	<p>Pour XXXXXXX XXXXX XXXXXXXXXXXXXXXX, Le Président,</p> <p>Xxxx XXXXX</p>
---	---	---

ANNEXE 1 – Liste du matériel sur le site de la Communauté de Communes du Briançonnais

Machines CNC

- Découpeuse laser – Thermoflan Laser EKO 14 avec extracteur de poussières et fumées
- Fraiseuse numérique – Mekanika EVO-L sur table avec cartérisation
- Aspirateur à eau et à poussières 30L
- Scanner 3D – Einscan Pro 2x V2
- Imprimante 3D de type résine SLA – Phrozen Sonic MEGA 8K
- Nettoyeur à ultrasons 30L
- Chambre UV Phrozen Cure MEGA
- Imprimante 3D de type FDM – Raise3D Pro 2
- Imprimante 3D de type FDM – FlashForge Creator Pro II
- Brodeuse numérique – Brother V3LE avec ses accessoires
- Découpe vinyle – Silhouette CAMEO 4

Outils

- Perceuse-visseuse DEWALT + chargeur + 2 batteries
- Servante d'atelier

Matériel informatique

- 5 ordinateurs portables TERRA – CORE i5 avec souris et chargeurs
- 1 ordinateur portable TERRA – CORE i7 avec housse, souris et chargeur

Équipements divers

- Lot de 7 tables
- Lot de 4 chaises
- Lot de 4 tabourets réglables

- Lot de 4 tabourets simples
- 1 meuble de stockage et de chargement pour ordinateurs portables

Sécurité

- 1 trousse de secours
- 1 casque anti-bruit
- 1 boîte de bouchons d'oreille
- 1 boîte de lunettes de protection

ANNEXE 2 – Liste du matériel sur le site de l'association « Au Coin du Jeu »

Machines CNC

- 3 imprimantes 3D de type FSM - Creality Ender 3 v2
- 1 imprimante 3D de type FSM - Creality Ender 1
- 1 imprimante 3D de type FSM - prusa i3 mk3S
- 1 imprimante 3D de type résine SLA - Elegoo Mars 3 Pro
- 1 machine à laver et curer la résine - ANYCUBIC Wash and Cure 2.0
- 1 Machine Laser CO2 50W Table 500x300mm - Sematronik

Outillage

- 1 Perceuse à colonne – Parkside
- 1 Scie sauteuse à batterie – Parkside
- 1 Visseuse à batterie – Parkside
- 1 Tronçonneuse à métaux – Parkside
- 1 Découpeuse plasma – Parkside
- 3 fers à souder à panne pour l'électronique - Ionovo 60W
- 1 station à air chaud pour CMS - Toolour 500C

Matériel informatique

- 3 ordinateurs portables - ASUS A15-TUF506ICB-HN105...

Équipements divers

- 9 tables de type scolaires 2 personnes
- 2 chaises

Sécurité

- 1 Extincteur feu électrique
- 1 trousse de secours simple